

## PREFACE (\*)

On sait que ce curieux livre, souvent réimprimé, est attribué, par Barbier, à d'Arles de Montigni, commissaire des guerres, qui, selon l'abbé Sèpher, fut mis à la Bastille, comme étant son auteur, et y resta huit mois; et, par le marquis de Sade, au marquis d'Argens.

A laquelle de ces attributions faut-il se rattacher? C'est ce qu'il serait difficile de décider. Toutefois on peut dire que la première a pour elle seulement la note de l'abbé Sèpher; et, à l'appui de la seconde, que les idées philosophiques du livre sont celles du marquis d'Argens, exprimées dans son style; que ce fameux matérialiste, fils d'un procureur général au parlement d'Aix, «avait vu les procédures les plus cachées» de l'affaire du Père Girard et de la Cadière, mis en scène dans la première partie<sup>1</sup>; que l'édition originale de *Thérèse Philosophe* est de typographie hollandaise, et on sait que, de la cour de Frédéric II, d'Argens faisait imprimer ses livres en Hollande; enfin, que les grandes eaux-fortes pliées qui ornent cette première édition ne peuvent être du comte de Caylus, auquel on les attribue, et qui a laissé d'assez nombreux spécimens de son talent comme aqua-fortiste pour qu'on puisse faire aisément la comparaison. Elles sont d'un dessinateur français, cela est au moins probable, et précisément d'Argens était en relation avec un peintre de priapées, Pesne, de qui Voltaire, dans sa *Vie Privée du Roi de Prusse*, cite un tableau qui était le plus singulier ornement de la petite salle où Frédéric réunissait à souper ses familiers.<sup>2</sup>

Ajoutons que le marquis de Sade, d'une vieille famille d'Avignon, retiré du service après la guerre de Sept ans, en 1753, put se rencontrer en Provence avec d'Argens qui, après cette guerre, alla à Aix voir sa famille. Il put l'y voir encore de 1769 à 1771, année où d'Argens mourut. La condamnation de Sade, à Marseille, pour crime commis dans une nuit de débauche, est postérieure (1772).

Cette première édition que nous venons de citer<sup>3</sup>, est in-8°, encadrée et ordonnée de seize estampes, médiocres ou mauvaises, une exceptée, la sixième, qui est un chef-d'œuvre; elle est sans date, mais on peut la reporter à l'année 1748. En effet, tous les livres libertins cités dans la seconde partie sont antérieurs à cette année-là. Le *Meursius* avait été traduit dès 1680; *Thémidore*, de Godard d'Aucourt, avait paru en 1745, ainsi que *l'Histoire de dom B... Portier des Chartreux*, de Gervais de Latouche; les Lauriers ecclésiastiques, ou Campagnes de l'abbé T\*\*\* (Terray), du chevalier de la Morlière, venaient de paraître (1748).

Nous avons dit que la première partie du livre est consacrée à l'histoire du Père Girard et de la Cadière (1730-1731). Ils y figurent sous les anagrammes de Dirrag et d'Eradice. La province de Vencerop est la Provence; Volnot, la ville de Toulon.

Les lecteurs trouveront profit à rapprocher le roman érotico-philosophique du XVIIIème siècle du récit historique de Michelet dans la *Sorcière*, édition de Bruxelles, s'il est possible; elle est plus complète que celle de Paris, quoiqu'elle-même expurgée, notamment d'un passage important que nous pouvons restituer ici, en faveur des curieux<sup>4</sup>.

De la page 322 à la page 324 de l'édition de Bruxelles, la série de paragraphes commençant par ces mots : «Nous n'avons pas le courage» et se terminant par ceux-ci : «Comment lui expliqua-t-il a été fort atténuée dans ses termes. La première rédaction était :

<sup>1</sup> Voir pages 281-304 de ses Mémoires, édition in 8° de Paris. 1807. -

<sup>2</sup> Page 52 de l'édit. in-12 d'Amsterdam, 1784.

<sup>3</sup> *Thérèse philosophe*, ou Mémoires pour servir à l'Histoire du père Dirrag et de mademoiselle Eradice. A la Haye (à la Sphère): deux parties, la première de 148 pages; la seconde de 72.

<sup>4</sup> Ne pas conclure de la publication de ce fragment original que M. Michelet ait participé à cette édition de *Thérèse philosophe*. Errare humanum est.

«Le récit choquant qu'on va lire est tiré textuellement de trois dépositions de la Cadière (si naïves d'évidente véracité). Nous aurions voulu l'abréger, pour le rendre moins pénible. Mais alors il eût été de nulle importance et de nulle utilité.

«L'histoire, la justice commandent. Obéissons, le voici :

«Girard fut sans pitié. Il dit : «Puisque vous avez refusé d'être revêtue des dons de Dieu, il faut que vous soyez nue. Et vous mériteriez de l'être devant toute la terre au lieu de l'être devant votre confesseur, qui n'en dira rien. Mais jurez-moi le secret... Si vous en parlez, vous me perdriez...»

«Sans la dépouiller entièrement encore, il la fit monter sur le lit et dit : «Vous mériteriez, non ce lit, mais l'échafaud que vous avez vu à Aix.» Effrayée et frissonnante, elle ne disputa pas, s'humilia. Elle avait les jambes enflées, et une petite infirmité qui devait la désoler. Alors, d'une discipline, il lui donna quelques coups.

«Elle avait été étonnée de voir qu'au milieu de tant de menaces, il lui avait pourtant mis un coussin sous chaque coude. Mais elle le fut bien plus, quand ce juge, ce père irrité, la surprit d'un baiser étrange, impudique, inattendu.

«Monstrueuse inconséquence! Folle adoration dont l'amour n'est point ici l'excuse! Ce qui fait horreur, c'est qu'alors il l'aimait peu, ne la ménageait guère. On a vu ses cruels breuvages, et l'on va voir son abandon. Il lui en voulait de valoir mieux que ces femmes avilies. Il lui en voulait de l'avoir tenté (si innocemment), compromis. Mais surtout il ne lui pardonnait pas d'avoir gardé une âme. Il ne voulait que la dompter, mais accueillait avec espoir le mot qu'elle disait souvent : «Je le sens, je ne vivrai pas.» Libertinage scélérat! Il donnait de honteux baisers à ce pauvre corps brisé qu'il eût voulu voir mourir!

«Elle était hors d'elle-même, ne savait plus que penser. Il lui dit : «Ce n'est pas tout. Le bon Dieu n'est pas satisfait.» Il la fit descendre du lit, mettre à genoux, lui signifia qu'il fallait qu'elle fût toute nue. A cela, elle poussa un cri, et demanda grâce... Mais c'était trop d'émotions; elle tomba dans ses défaillances, et fut à sa discrétion. Tout hébétée qu'elle était, elle sentit au contact «certaine divine douceur» qui ne dura guère. Au moment où elle reprit connaissance, il l'étreignit et lui fit une douleur toute nouvelle qu'elle n'avait jamais éprouvée.»